



L'éleveur

Les documents et informations à vérifier :

- ❖ À la réservation : demandez un écrit précisant les coordonnées des parties, l'identité du chaton, son prix, la somme versée et les conditions de réservation. Faites préciser s'il s'agit d'arrhes ou d'un acompte et les conditions d'annulation.
- ❖ Avant le départ : le certificat d'engagement et de connaissance doit être signé et le délai légal de sept jours respecté. En France, un chaton vendu doit avoir plus de huit semaines ; ce minimum légal ne constitue pas, à lui seul, un critère de préparation au départ. [1]
- ❖ À la remise du chaton : l'éleveur doit fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire de moins de trois mois et, selon votre situation, un document d'information sur les besoins de l'animal. Vérifiez aussi les conditions du contrat et le justificatif de paiement. [1]
- ❖ L'identification est obligatoire avant la cession, aux frais du cédant. Vérifiez le numéro d'identification et les démarches de changement de détenteur auprès de l'I-CAD. La puce n'est donc pas un simple cadeau facultatif. [1]
- ❖ Le suivi sanitaire : demandez le carnet de santé ou de vaccination, les dates des injections et des traitements antiparasitaires, ainsi que les prochaines échéances. Faites confirmer le protocole vaccinal par votre vétérinaire ; une formule générale ne remplace pas le suivi individuel.
- ❖ Le pedigree : un chat né en France doit posséder un pedigree LOOF pour être présenté comme « de race », y compris s'il est destiné à la compagnie. S'il est en cours d'édition, faites préciser par écrit les modalités de remise. L'absence de pedigree ne supprime pas les droits de l'acheteur. [2]
- ❖ Les tests de santé : demandez quels dépistages ont été réalisés sur les reproducteurs ou le chaton, et consultez les comptes rendus avec votre vétérinaire. Faites distinguer les tests génétiques, notamment la PKD, des dépistages infectieux FIV et FeLV ; évitez les mentions imprécises comme « testé pour tout ».
- ❖ En cas de voyage international : vérifiez les formalités auprès des autorités compétentes avant la réservation du transport. Les documents et exigences sanitaires dépendent de la provenance, de la destination et des conditions du déplacement.

Étudiez l'environnement de votre futur chaton :

- ❖ Dans la mesure du possible, rencontrez l'éleveur et observez les lieux de vie des chats. Posez des questions sur leur quotidien, leur entretien et les contacts avec les humains.
- ❖ Observez la propreté des litières, des gamelles et du couchage. Demandez comment les espaces sont nettoyés et comment sont organisés les soins et le suivi vétérinaire.

Étudiez l'environnement de votre futur chaton (suite) :

- ❖ Demandez comment le chaton est habitué aux manipulations, au brossage, aux bruits du foyer et au transport. Le lieu de vie, à lui seul, ne permet pas de prédire son caractère : intéressez-vous surtout aux interactions et à l'accompagnement proposés.
- ❖ Prenez le temps d'observer ses réactions, avec une voix douce et des gestes calmes. Un premier contact ne suffit pas à juger son tempérament. Demandez à l'éleveur comment il se comporte habituellement et quel foyer lui conviendrait.

Puis observez le chaton choisi :

- ❖ Les oreilles : observez leur aspect. En présence de sécrétions importantes, d'une mauvaise odeur ou de grattages répétés, demandez un avis vétérinaire plutôt que de conclure vous-même à une gale ou à une infection.
- ❖ La bouche : demandez si la dentition et l'occlusion ont été contrôlées par le vétérinaire. N'essayez pas de forcer l'ouverture de la bouche ; signalez toute difficulté apparente à manger.
- ❖ Les yeux et le nez : demandez les soins d'entretien habituels, particulièrement chez le Persan. Faites signaler au vétérinaire tout écoulement inhabituel, rougeur ou gêne respiratoire.
- ❖ Le pelage : observez son entretien et demandez une démonstration du brossage. Une zone sans poils, des croûtes ou des démangeaisons justifient un avis vétérinaire ; l'aspect seul ne permet pas d'identifier leur cause.
- ❖ L'alimentation et la litière : demandez la nourriture utilisée, les quantités habituelles et le type de litière. Préparez l'arrivée avec ces repères et demandez conseil pour toute transition. Un accident de propreté ne permet pas de conclure que le chaton restera malpropre.
- ❖ Le suivi digestif : demandez les dates des traitements antiparasitaires. Si le chaton présente une diarrhée, un arrière-train souillé ou un ventre inhabituellement gonflé, faites évaluer la situation par le vétérinaire sans poser de diagnostic vous-même.
- ❖ Après l'arrivée : prévoyez une visite de prise de contact avec votre vétérinaire. En cas de symptôme, consultez sans attendre et prévenez l'éleveur par écrit. Ne vous fiez pas à une prétendue garantie universelle de dix jours : les recours et délais dépendent de leur fondement juridique. [3]
- ❖ Compagnie, reproduction ou exposition : faites préciser la destination du chaton et les engagements du contrat. « Compagnie » ne signifie pas automatiquement défaut génétique. Les appellations « concours » ou « top show » ne garantissent ni l'absence de tout défaut ni les résultats futurs en exposition.

Sources et repères :

[1] DILA / Service Public, « Élevage de chiens et de chats : quelle est la réglementation ? », vérifié le 05/01/2026 : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33452

[2] LOOF, « Le pedigree LOOF », consulté le 13/10/2026 : loof.asso.fr/le-pedigree-loof

[3] Légifrance, Code rural et de la pêche maritime, articles L. 213-1 et R. 213-1 à R. 213-7, consultés le 13/10/2026 : legifrance.gouv.fr